

CA du CCAS du 28/01/2025

Désignation de la secrétaire de séance : Clarisse Egloff

Présents : MM Jean Christophe Mathy Poisot, Christian Pradel, Daniel Gaudon, Annick Di Stefano,, Clarisse Egloff, Simone Soly, Marie-Claude Vermare, Françoise Favre, Béatrice Wesse.

Excusées : Mmes Isabelle Gondard, Christèle Mure, Emilie Perrin a donné pouvoir à M. Gaudon.

Absent :

Approbation du dernier CR

CCAS :

- **Secours** : pas de demande.

- **Rapport d'Orientation Budgétaire** : présentation - voir le document joint. Une discussion sur les activités du CCAS s'est engagée avec le grand succès de l'animation musicale.

Remarque : le résultat d'excédent de 62000€ vont être investis dans la réfection des parties communes (hall, couloirs) et les kitchenettes dans les appartements.

Les salles de bain sont prises en charge par 3F grâce à une partie de la provision versée chaque année. Cette réfection sera réalisée en 3 ans.

Des échéances importantes sont prévues pour la résidence : l'évaluation de la résidence et le renouvellement du CPOM (qui finance des activités comme le chauffe citron)

Remarque : les résidents peuvent demander des aides sociales (pour les loyers) mais ces aides sociales sont récupérables sur la succession, le résident doit donc bien réfléchir avant de faire une demande d'aide sociale.

- **Subventions aux associations 2025** : demande d'une enveloppe de 10000€ à la commune;

Epi'Autre : épicerie solidaire. On a demandé que nos bons de secours soient acceptés. Il y a la nécessité de faire une convention, qui a été enfin finalisée cette année. La subvention demandée correspond à un forfait : 0,30€/hab. + 10€/famille accueillie. Soit 1880€ de subvention. On pourra y orienter les personnes en précarité avec lesquelles on aura fait un bilan.

- **Mutuelle communale référencée** : AXA a conclu une convention avec une réduction de 25% par rapport à l'offre habituelle. On propose de reconduire cette convention. Approuvé à l'unanimité.

La Région a signé un accord cadre avec la mutuelle ce qui permet à tous les habitants de la Région d'adhérer à la mutuelle régionale. Donc les habitants de Vindry sur Turdine pourront choisir entre la mutuelle communale ou la mutuelle régionale. Une discussion s'est engagée sur les moyens dont on dispose pour informer les habitants, sans faire de « publicité » pour l'une ou l'autre. C'est avant tout aux mutuelles de mettre en avant cette convention.

- **Questions diverses** : Aucune

20h : Changement de présidence : C. Pradel se retire. D. Gaudon assure la présidence.

Résidence Autonomie :

- **Prix de journée 2025** : Le prix de la journée a augmenté de 4,49%, ce qui était nécessaire pour être au niveau de ce qui se pratique ailleurs. Le département a fait un arrêté pour cela. Les loyers vont de 839,17€ pour un T1 à 1024,55€ pour un T1bis (couple). La résidence dispose d'un logement T1 en plus, celui qui était réservé au gardien jusqu'à présent.

M. Mathy-Poisot communique des informations concernant les résidents, départs et arrivées. Tous les logements sont occupés.

Adopté à l'unanimité.

- **Evaluation externe Résidence Autonomie Les Tilleuls** : Deux organismes ont proposé des devis pour réaliser cette évaluation externe. Pôle Formation Santé est recommandé par Union des CCAS. L'APAVE est un organisme plus général, qui n'est pas spécialisé dans le médico-social. On choisit Pôle Santé Formation. La méthode d'évaluation est jointe (référentiel). M. Mathy-Poisot explique le déroulement de cette évaluation et les fortes contraintes administratives. Les critères d'évaluation sont plus proches de ceux d'un Ehpad que d'une résidence autonomie. L'évaluation est prévue les 25 et 26 Septembre 2025.

Un Comité de Pilotage sera mis en place sous la direction de M. Gaudon.

Il faudra faire le projet d'établissement avant cette évaluation.

- **Questions diverses** :

- Cycles de conférences pour les Résidents : nutrition, droit, éthique et bien traitance, informatique. Le but de ces conférences est de donner plus d'autonomie aux résidents, en garantissant le respect de leurs droits.

- Mise en place d'un cahier de suivi dans chaque logement pour faciliter les transmissions entre les différents intervenants.

- Enquêtes de satisfaction : réalisées par Simone Soly auprès de 35 personnes. Bilan rapide : bonne satisfaction générale. Les personnes insatisfaites sont arrivées en 2015/2017 et n'ont pas été informées correctement à l'époque. Les activités plébiscitées : chauffe citron et réflexologie plantaire - Concernant l'absence de gardien le week-end, certains résidents se sentent un peu moins en sécurité mais ils se sont bien habitués grâce au bip. L'astreinte du vendredi 20h45 au lundi 8h45 est assurée par Christèle qui est chargée de répondre aux appels d'urgence des résidents et de contacter les secours en cas de nécessité.

Séance levée à 20h42.

Prochain CA du CCAS : 8 Avril 2025 à 19h

